

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 159

présenté par

M. Cinieri, M. Bony, M. Le Fur, M. Hetzel, M. Masson, Mme Valérie Boyer, M. Leclerc,
M. Rolland, M. de Ganay, M. Aubert, Mme Ramassamy, Mme Valentin et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à préciser que la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris sera faite à l'identique.